



Syndicat mixte d'aménagement
de gestion et de valorisation
du bassin de la Bresle

3 rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tel : 02 35 17 41 55 / fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com - courriel : contact@sma-bresle.fr

ACCORD CADRE DE PRESTATION DE SERVICES n°2024-10 – LOT2

DOCUMENT FAISANT OFFICE

Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Maître d'Ouvrage délégué :

Syndicat Mixte d'Aménagement de gestion et la valorisation du Bassin versant de la Bresle (SMAB).

Objet de la consultation :

Mesure des débits et lignes d'eau sur le bassin versant de la Bresle

Lot 2 :

Mesure des lignes d'eau

Procédure de consultation :

Accord cadre à bons de commande

Remise des offres :

Date limite de réception : 10 septembre 2024

Heure limite de réception : 17 heures

Date d'envoi de l'avis à la publication :

16 août 2024

Partenaire financier :

Le présent marché est passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée.

Courrier à adresser à au Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle (SMAB)
3, rue Sœur Badiou - 76390 Aumale - ☎ 02.35.17.41.55 - Fax : 02.35.17.41.56
Courriel : gillet@sma-bresle.fr

Table des matières

1.	Cadre Général de l'intervention	3
1.1	Le bassin versant de la Bresle.....	3
1.2	Contexte hydrologique.....	4
1.3	Contexte administratif et réglementaire	4
2	Objet du marché.....	5
3	Missions.....	5
3.1	Mesure des lignes d'eau.....	5
4	Restitution des résultats.....	8
5	Réunions.....	8
6	Délais de réalisation	8
7	Annexes	9

1.2 Contexte hydrologique

Le réseau hydrographique de la vallée de la Bresle s'articule autour du fleuve Bresle et de plusieurs affluents dont les deux principaux sont le Liger et la Vimeuse. La Bresle est un fleuve de première catégorie de 71 km de long sur l'axe principal, sa pente moyenne est de 2,6 ‰.

Elle prend sa source dans la nappe de la craie au niveau d'Abancourt dans l'Oise, à une altitude de 180 mètres. Son débit au module est de l'ordre de 7 m³/s à l'exutoire. Ce cours d'eau présente des eaux fraîches, bien oxygénées avec des étiages assez peu marqués. La biodiversité aquatique est remarquable par la présence du saumon atlantique, des lamproies marines et fluviatiles, mais également de la truite de mer, de la truite fario et la présence de l'écrevisse à pied blanc.

Nom masse d'eau	Code	Linéaire (km)
La Bresle de sa source au confluent de la Vimeuse	FRHR159	48,22
Ruisseau d'Haudricourt	FRHR159-G0109000	5,32
Ruisseau du Ménillet	FRHR159-G011100	5,49
La Méline	FRHR159-G0120600	10,05
Rû de Bouaffles	FRHR159-G0131000	1,00
Le Liger	FRHR159-G0140600	13,85
La Rieuse	FRHR159-G0151000	2,00
La fontaine saint pierre	FRHR159-G0153000	2,57
La Vimeuse	FRHR159-G0160600	17,20
La Bresle du confluent de la Vimeuse à l'embouchure	FRHR160	19,01

Tableau 1 : Masses d'eau superficielles telles que définies dans le SAGE de la Vallée de la Bresle (2016)

1.3 Contexte administratif et réglementaire

Le présent marché répond à l'orientation 4.4 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands : « Garantir un équilibre pérenne entre ressource en eaux et demandes », mais également aux dispositions suivantes :

- disposition 4.4.3. « renforcer la connaissance du volume prélevable pour établir un diagnostic du territoire » ;
- disposition 4.4.4. « consolider le réseau des points nodaux sur l'ensemble du bassin pour renforcer le suivi ».

Dans le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2022-2027, il n'y a qu'un seul point nodal pour le suivi des étiages sur le bassin versant de la Bresle.

N° Point nodal	Cours d'eau	Station hydrométrique	Année de début des mesures disponibles en banque hydro	Secteur sensible	DOE (m ³ /s)	DCR (m ³ /s)
98	La Bresle	Ponts-et-Marais	1999	Non	4,8	4,0

Tableau 2 : Débit d'objectif d'étiage (DOE) et débit de crise (DCR) définis au point nodal. Source : SDAGE Seine-Normandie 2022-2027

Le bassin versant de la Bresle est couvert par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), approuvé en 2016. Le Syndicat Mixte d'Aménagement, de Gestion et de Valorisation du bassin de la Bresle (SMAB) en est la structure porteuse et le maître d'ouvrage de la présente étude.

Le présent marché répond à la disposition 88 du SAGE de la Vallée de la Bresle « améliorer la connaissance sur les débits et les hauteurs d'eau ».

2 Objet du marché

Le SMAB souhaite acquérir des connaissances sur les lignes d'eau en amont et en aval des obstacles à l'écoulement (ouvrages) d'une hauteur de chute supérieure à 0,5 mètre (liste en annexe 1).

Le présent accord-cadre concerne la réalisation de mesures afin d'évaluer l'état quantitatif des eaux superficielles sur le bassin versant de la Bresle. Ces mesures permettront de déterminer les incidences de l'état de la nappe sur les débits en rivière. Suite aux prestations réalisées, les résultats obtenus permettront de définir, en complément d'autres données acquises par le maître d'ouvrage, des volumes prélevables sur la Bresle.

3 Missions

Les missions du lot sont les suivantes : mesure de lignes d'eau.

Un premier bon de commande sera émis afin de réaliser la réunion R0 (paragraphe 5). Cette réunion permettra de définir les quantités de chaque prestation et les modalités de mesures pour la période initiale du marché.

Un bon de commande sera ensuite émis à minima tous les 12 mois afin de commander les prestations à réaliser.

3.1 Mesure des lignes d'eau

Le prestataire réalisera 2 campagnes de mesures des lignes d'eau, sur les ouvrages définis en annexe 1 :

- 1 campagne en période de basses eaux (entre juin et octobre) ;
- 1 campagne en période de hautes eaux (entre janvier et mars, ou entre novembre et décembre).

Une mesure d'altimétrie de la surface de l'eau dans la zone d'influence de la retenue sera réalisée en amont et une mesure sera réalisée en aval de l'ouvrage. La liste des ouvrages est consultable en annexe 1 (29 ouvrages au total). Il est estimé que lors de la première année de l'accord-cadre (2025), le prestataire réalisera pour chaque campagne de mesures (définie précédemment), et sur chaque ouvrage listé en annexe 1 : 2 mesures de ligne d'eau (en amont et en aval de l'ouvrage). 116 mesures de lignes d'eau au total seraient donc réalisées en 2025.

Pour chaque série de mesures, les données suivantes seront récoltées sur le terrain :

- les dates et heures de début et de fin de chaque mesure ;
- les coordonnées GPS (centimétrique) x, y de chaque mesure ;
- le numéro ROE de l'ouvrage ;
- une description des conditions de mesures (hors crue, crue, précipitations en cours) ;
- une description de la section (présence de végétation, écoulement rectiligne, torrentiel ou fluvial, etc...) ;
- les altimétries mesurées de la surface de l'eau au niveau des plans d'eau amont et aval de l'ouvrage (voir schéma a) ;
- la cote NGF du droit d'eau (voir schéma b) avec une photo de la cote prise le mode opératoire et le matériel utilisé ;
- la longueur de la zone d'influence de l'ouvrage.

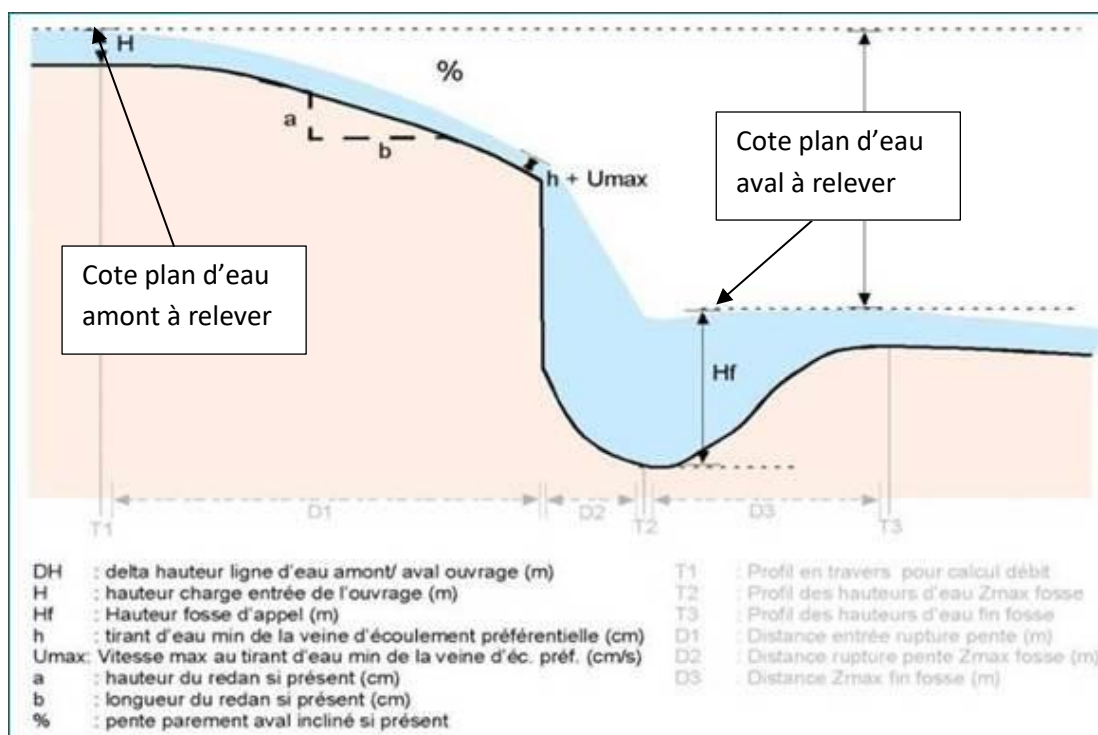
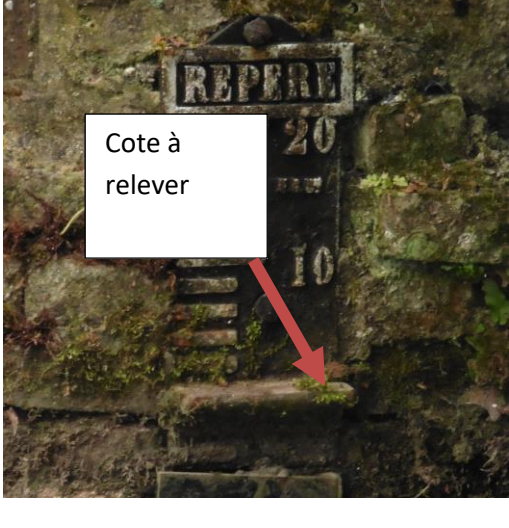




Schéma a : mesure d'altimétrie des plans d'eau en amont et aval de l'ouvrage

Le prestataire indique dans son mémoire technique la méthodologie et le matériel mis à disposition pour réaliser les mesures.

La cote du droit d'eau se repère de trois façons sur un ouvrage hydraulique. Il n'est pas systématiquement possible de mesurer les 3 façons :

Nature	Le repère de police	La crête d'une vanne fermée	La cote du déversoir
Photo	 <p>Cote à relever</p>	 <p>Cote de la crête de vanne fermée</p>	 <p>Cote à relever</p>
Remarques	<p>Le repère de police se trouve dans la retenue d'eau, en général à moins de 10 mètres des systèmes de vannage. Il faut prendre la cote qui correspond au point 0 du repère gradué.</p>	<p>Les vannes lorsqu'elles sont fermées indiquent également la cote du droit d'eau. Pour les vannes en bois, il peut manquer des planches ce qui fausse la mesure</p>	<p>Le déversoir de l'ouvrage est l'endroit où les eaux débordent à partir d'une certaine cote pour ne pas engendrer de risques d'inondation. Cette cote de la partie supérieure du déversoir correspond également à la cote du droit d'eau.</p>

Cote la plus haute du bief à relever dans une zone d'écoulement lenticulaire stable dont la distance peut varier et peut atteindre 15 à 20 mètres depuis l'ouvrage par exemple.

Schéma b : mesure de la cote du droit d'eau

4 Restitution des résultats

Pour chaque campagne de mesure, les résultats bruts des mesures sont communiqués au maître d'ouvrage sous format xls dans un délai de 15 jours après la date de la dernière mesure.

A chaque fin de période de l'accord-cadre, soit à la fin de chaque période de 12 mois, le prestataire rend un livrable sous format pdf détaillant le matériel et méthodes appliquées, ainsi que les résultats des mesures réalisées.

En fin de mission, le prestataire communiquera également la totalité des données brutes de ses mesures au maître d'ouvrage (sous forme de « fiche de calcul » format xls).

5 Réunions

Réunion R0 : le maître d'ouvrage organise avec le titulaire du marché une réunion de démarrage avec le comité technique de l'étude (DREAL Normandie et Hauts-de-France, Office Français de la Biodiversité [OFB], Agence de l'Eau, Direction Départementale des Territoires et de la Mer [DDTM] de l'Oise, de la Somme et de Seine-Maritime, Bureau de Recherches Géologiques et Minières [BRGM], maître d'ouvrage), permettant notamment de caler le planning annuel des mesures, de valider les localisations des stations à suivre, et de valider les formats de restitution.

En cas de désaccords sur les résultats fournis, des réunions entre le bureau d'études et le maître d'ouvrage pourront être menées, à l'initiative du maître d'ouvrage, sans que cela ne conduise à des coûts supplémentaires.

6 Délais de réalisation

Le planning prévisionnel annuel sera fixé avec le prestataire lors du lancement de la mission.

Des mesures pourront être recherchées en période de crue par le maître d'ouvrage. Ainsi, le planning prévisionnel des campagnes pourra être adapté, à la demande du maître d'ouvrage, pour qu'une ou plusieurs campagnes puisse(nt) se dérouler en période de crue de la Bresle.

La durée prévisionnelle de la mission est de 12 mois, renouvelable 2 fois. Le démarrage de l'accord-cadre est souhaité en janvier 2025.

7 Annexes

Annexe 1 : ouvrages hydrauliques concernés par les mesures de lignes d'eau

gid	ROE ouvrage	Nom ouvrage	Type de seuil	Coordonnées X	Coordonnées Y	Hauteur chute (m)	Nom masse d'eau	Commune
70032	ROE70032	Seuil stabilisation voie SNCF	Seuil en rivière déversoir	608153.096223816	6971427.16065931	0.505	ruisseau la méline	VIEUX-ROUEN-SUR-BRESLE
105789	ROE105789	Turbine de l'ex verrerie Guignard	Seuil en rivière	604718.806407399	6980601.08097372	0.77	fleuve la bresle	NESLE-NORMANDEUSE
105800	ROE105800	Chute du moulin Sellier	Seuil en rivière	607781.939261769	6973199.59865091	1.07	fleuve la bresle	VIEUX-ROUEN-SUR-BRESLE
105805	ROE105805	Chute du moulin de la Louque	Seuil en rivière	609685.786528469	6967881.4012573	1.8	fleuve la bresle	ELLECOURT
105831	ROE105831	Seuil anti montaison du moulin d'Eu	Seuil en rivière radier	586623.407485425	6995769.43263895	0.88	fleuve la bresle	EU
106643	ROE106643	Seuil de dérivation du magasin Eram	Seuil en rivière déversoir	601594.102611318	6982206.60120393	0.77	fleuve la bresle	BLANGY-SUR-BRESLE
26142	ROE26142	Chute de la station ONEMA Lieu Dieu	Seuil en rivière radier	593830.416357737	6990566.41408055	0.83	fleuve la bresle	BEAUCHAMPS
26163	ROE26163	Clapet du Port de pêche CCI	Seuil en rivière	583689.112397759	6996939.74922982	2	retenue des chasses	LE TREPORT
27052	ROE27052	Moulin d'Eu (ONEMA STACOMI)	Seuil en rivière déversoir	586635.987625705	6995808.72199738	1.6	fleuve la bresle	EU
27098	ROE27098	Moulin Bretteville	Seuil en rivière déversoir	589070.025798943	6994688.61202198	0.86	fleuve la bresle	OUST-MAREST
27625	ROE27625	Seuil de dérivation des moulins de Beauchamps	Seuil en rivière radier	593109.733550434	6991767.90818475	0.9	fleuve la bresle	BEAUCHAMPS
27601	ROE27601	Décharge des moulins Lecomte et Crinon de Beauchamps	seuil en rivière	592946.286208825	6991959.28265949	1.05	fleuve la bresle	BEAUCHAMPS
34300	ROE34300	Centrale hydroélectrique de Gamaches	Autre sous-type de seuil en rivière	595784.632847348	6988676.8339782	2.6	fleuve la bresle	GAMACHES
34342	ROE34342	Chute et décharge du moulin de l'Épinoy	Seuil en rivière déversoir	597246.262614295	6987304.52374487	0.61	fleuve la bresle	GAMACHES
34414	ROE34414	Chute et décharge du moulin du	Seuil en rivière déversoir	600074.1201092	6983323.31546462	1.05		BLANGY-SUR-BRESLE

		manoir de Penthièvre						
38327	ROE38327	Chute du moulin aux armures	Seuil en rivière radier	600874.597807537	6982765.05280739	0.52	fleuve la bresle	BLANGY-SUR- BRESLE
38368	ROE38368	Chute du magasin Eram	Seuil en rivière déversoir	601419.441639192	6982337.51802305	0.75	fleuve la bresle	BLANGY-SUR- BRESLE
38692	ROE38692	Décharge de l'ex verrière Guignard	Seuil en rivière déversoir	604724.365338141	6980590.7927438	0.77	fleuve la bresle	NESLE- NORMANDEUSE
39277	ROE39277	Chute et décharge du moulin de St Léger	Seuil en rivière déversoir	607522.185764949	6975076.43240496	1.63	fleuve la bresle	HODENG-AU- BOSC
39303	ROE39303	Pisciculture d'Hodeng au Bosc	Seuil en rivière radier	607613.641394945	6974614.6594827	1.31	fleuve la bresle	HODENG-AU- BOSC
39308	ROE39308	Seuil de dérivation de la pisciculture de Bouafles	Seuil en rivière déversoir	607712.466903362	6973544.43169937	0.79	fleuve la bresle	VIEUX-ROUEN- SUR-BRESLE
39413	ROE39413	Décharge de l'ancien moulin de Ressenroy	Seuil en rivière déversoir	607749.019645593	6972353.68809407	1.325	fleuve la bresle	VIEUX-ROUEN- SUR-BRESLE
43830	ROE43830	Chute et décharge du moulin de Brisepot	Seuil en rivière déversoir	609843.474752162	6967034.36916816	1.02	fleuve la bresle	ELLECOURT
43906	ROE43906	Décharge de l'ancien moulin de Cardonnoy	Seuil en rivière déversoir	610560.047283728	6965097.14426417	1.56	fleuve la bresle	AUMALE
43995	ROE43995	Ancien moulin du Roy	Seuil en rivière radier	610161.285286829	6963953.3747713	0.9	fleuve la bresle	AUMALE
44020	ROE44020	Moulin de la Chaussée	Seuil en rivière déversoir	609322.785073304	6962251.76335096	2.11	fleuve la bresle	HAUDRICOURT
44050	ROE44050	Chute du moulin Bleu	Seuil en rivière radier	610196.550361278	6958249.11403584	1.47	fleuve la bresle	LANNOY- CUILLERE
44120	ROE44120	Dérivation amont du Château de Nesle	Seuil en rivière déversoir	604573.844897736	6979892.01407294	0.7	ruisseau fontaine saint- pierre	NESLE- NORMANDEUSE
44838	ROE44838	Moulin de Pleuville	Seuil en rivière radier	606688.029804457	6966806.50121537	3.6	ruisseau la méline	MARQUES